



Bordeaux, le 19 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tempête Klaus : l'Etat délègue une enveloppe de 1 million d'euros pour financer les derniers dossiers de reboisement

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a délégué une enveloppe de 1 million d'euros pour clore le financement des opérations de reboisement des parcelles sinistrées par la tempête Klaus de janvier 2009.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes vont ainsi pouvoir **engager les 50 derniers dossiers de demandes d'aides.**

Cet ultime versement permet d'achever un vaste programme décennal de reconstitution forestière et de reprise de l'activité économique correspondante. Depuis 2009, l'État aura consacré **442 millions d'euros**, l'Europe **60 M€ de FEADER** et le **Conseil régional 1 M€**, au financement des opérations de nettoyage et de reconstitution des parcelles sinistrées. Grâce à ce plan d'aide massif et à la mobilisation des propriétaires et des partenaires professionnels, **203 000 ha ont été reboisés.**

Ces reboisements auront pu bénéficier des derniers progrès de l'amélioration génétique et constituent une nouvelle forêt source de richesse et d'activité pour le territoire.

Les propriétaires forestiers et leurs partenaires professionnels, les collectivités territoriales et les services de l'État se sont mobilisés collectivement pour permettre au territoire de surmonter ce sinistre exceptionnel et peuvent se satisfaire aujourd'hui de cette réussite collective.

L'État a tenu tous ses engagements dans la mise en œuvre du plan de solidarité national post Klaus : avant la reconstitution des parcelles sinistrées, l'État avait apporté **135 millions d'euros** pour le financement **du transport et du stockage des bois chablis** ainsi que **la réouverture de 30 000 km de pistes forestières** indispensables à la défense de la forêt contre les incendies. Il avait également mobilisé pour les entreprises **200 millions d'euros de prêts bonifiés.**